
Adresse du citoyen Vollier, de Mouzon, informant avoir fait exécuter la loi contre les émigrés sur quatre individus, lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du citoyen Vollier, de Mouzon, informant avoir fait exécuter la loi contre les émigrés sur quatre individus, lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 79-80;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38245_t1_0079_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

inauguration des arènes de la liberté et de la fraternité, il a dit : Premier emblème de notre liberté, arbre que nous vénérerons à jamais, crois, élève tes rameaux majestueux dans les airs; qu'ils publient nos serments de vivre libres ou mourir. Dis que la face de l'univers va changer, que tous les tyrans tomberont, que l'homme a reconquis irrévocablement sa grandeur, sa dignité première, qu'il est désormais aussi parfait que lorsqu'il sortit des mains de l'auteur de tous les êtres; dis qu'il ne oublie tous les temps pour ne se souvenir que de l'époque de la liberté; dis enfin que le vrai, que le bon, le juste, auront seuls droit sur son cœur; que l'égalité et la liberté sont le centre de tous ses desirs et de toutes ses pensées.

Elève de l'égalité et de la liberté, arbre cheri de la fraternité, porte aussi ton front dans les airs, annonce à l'univers que la France ne forme qu'une famille; est un peuple de frères, et que bientôt il en sera de même du monde entier.

Les autorités constituées ont aidé à entermer l'arbre de la liberté. Elles ont donné l'accablante fraternelle à l'arbre de la fraternité, en exprimant que c'était pour tous nos frères les sans-culottes de la République.

On a dansé la Carriugool sur des arbres sacrés, chanté l'hymne de la liberté, suivi des couplets patriotiques. Alors tous les citoyens confondus répétaient sans cesse : *Vive la liberté! Vive la République! Vive la Montagne!*

La fête s'est terminée par un autodafé de titres féodaux et du monstre Mirabeau donné par le citoyen Bordier, par une illumination et des danses.

Les autorités constituées se sont retirées dans le même ordre qu'elles étaient parties.

DUCLoux, maire; TESMOING, MADOC, MERCIER, officiers municipaux; BOUTEVILLAIN, procureur de la commune; MOYSE, secrétaire-greffier.

La Société, en conséquence de ces précédents arrêtés, arrête, d'après l'invitation de la municipalité, que le présent sera signé par les membres du bureau de ladite société.

BORDIER, président; BROUET, vice-président; MARTIN, secrétaire; BAYNIER-LANSON, secrétaire.

La Société populaire de Saint-Calais, département de la Sarthe, invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que le gouvernement soit solidement établi.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Saint-Calais (2).

La Société populaire de Saint-Calais, département de la Sarthe, à la Convention nationale.

De Saint-Calais, le 16 brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

Il ne vous a pas fallu quarante ans, comme

au législateur Moïse, pour conduire le peuple français à la terre promise, une seule année vous a suffi pour arriver à ce terme heureux. Les foudres et les orages se sont brisés contre la Montagne, et le code sacré du bonheur des Français ou plutôt de tous les hommes, en est sorti scellé du sceau de la philosophie et de la sagesse humaine. Mais ce n'est point assez, citoyens législateurs, de nous avoir montré la terre promise; il faut nous en mettre en possession. Restez donc à votre poste jusqu'à ce que le grand œuvre que vous avez fait pour notre bonheur soit affermi, et que nous puissions en goûter les fruits en paix.

Le grand et terrible exemple que vous avez donné à l'univers entier, en livrant au glaive de la loi les membres mêmes de votre sein qui s'opposaient au salut du peuple, doit faire trembler tous les ennemis de la République et les faire rentrer dans le néant.

Conservez donc cette attitude imposante qui frappe de terreur nos ennemis, et qui imprime à notre République un caractère de grandeur qui la fera respecter de tous les puissances étrangères.

BOLLÉ, président de la Société populaire de Saint-Calais, département de la Sarthe, district de Saint-Calais; BAYNIER, secrétaire; CHARLES LATOUCHE, secrétaire.

Le citoyen Vollier écrit de Mouzon, qu'aide d'un gendarme national, dont il ignore le nom, il a découvert 4 émigrés. Cette découverte a enrichi le trésor national de 7 à 8,000 livres et purgé la République de 4 monstres.

Mention honorable, insertion au Bulletin (1).

Suit la lettre du citoyen Vollier (2).

« Citoyens,

Persuadé qu'il est du devoir d'un républicain de ne point épargner la gomme aristocratique, j'ai, sur le rapport qui m'a été fait de l'incivisme de M. Quoë, ex-avoué de Sors-le-Château (Sarthe-le-Château), examiné scrupuleusement sa conduite et ayant trouvé que la loi contre les émigrés pouvait l'atteindre, j'en ai sollicité l'exécution auprès de la municipalité du lieu, qui a fait droit à ma demande. Sur-le-champ, 100 pièces de 24 livres ont été versées dans les coffres de la République par le père de l'accusé, et M. Quoë fils a été déclaré émigré. Cette découverte a excité la justice de la municipalité qui, après un examen sévère de la conduite des habitants de Sors-le-Château, a été obligée de convenir que M. Quoë n'était pas le seul coupable. Trois autres ont subi le même sort, en sorte qu'en un jour, le Trésor national s'est trouvé enrichi de 7 à 8,000 livres, et ce sol de la liberté purge pour jamais de quatre de ses ennemis qu'une coupable et aveugle indulgence avait laissés impunis.

Salut et respect.

Vollier, professeur de langues.

Mouzon, le 7^e jour de la 1^{re} décade du

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 42.

(2) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 835.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 42.

(2) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 835.

second mois de la 2^e année de la République, une et indivisible.

« J'observerai qu'un citoyen gendarme dont j'ignore le nom a partagé avec moi l'honneur de cette découverte. »

Les autorités constituées de Lesmont écrivent que, sur une population de 500 individus dont cette commune est composée, elle a fourni 51 défenseurs à la patrie; et, quoique frappée de stérilité depuis cinq ans, elle a déposé 3.000 livres sur l'autel de la patrie. Elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des autorités constituées de Lesmont (2).

La commune de Lesmont, par citoyens représentants du peuple français.

« La commune de Lesmont, chef-lieu de canton de l'Aube, qui est de population effective de 500 individus, a fourni 51 hommes pour la défense de la République, ce qui revient au 10^e de sa population individuelle. »

Si toutes les communes étaient animées du même esprit et fournissaient des défenseurs à la patrie dans la même proportion, sur 25 millions d'êtres, nous aurions 2,500,000 combattants.

Chaque commune peut cependant faire le même effort; il s'ensuit que nous avons beaucoup de ressources et que la cause de la liberté doit triompher.

Les citoyens de Lesmont ont tâché de répondre par des sacrifices pécuniaires au généreux dévouement de la jeunesse; la stérilité absolue de leurs vignes pendant cinq ans ne les a pas empêchés de faire un sacrifice de 3.000 livres; ce sont des souches austères et laborieuses qui repartent ces offrandes par des privations.

Continuez, braves représentants, l'exercice de vos pénibles et importantes fonctions jusqu'à l'établissement de la République, c'est le vœu de toutes les communes du canton, qui ont imité le chef-lieu.

Agréez l'expression de notre sincère reconnaissance.

« Les officiers municipaux, juge de paix et assesseurs de Lesmont. »

« MASSEZ, maire; PERTUZZO, juge de paix; C. MICHAUT; BOURCIER; PREVOT; P. MICHAUT; THOMAS; COUSIN, procureur de la commune. »

« A Lesmont, le 5^e jour du second mois de l'an II de la République une et indivisible. »

Les administrateurs du département de Seine-et-Marne envoient les glands d'or de leur bannière qu'ils ont brûlée. Ils demandent en échange du fer pour armer les défenseurs de la patrie; 10.000 sont prêts à marcher pour la cause de la liberté, mais 8.000 sont sans armes.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre des administrateurs du département de Seine-et-Marne (1).

Les administrateurs du département de Seine-et-Marne, à la Convention nationale.

« Melun, le 24 brumaire de l'an II de la République, une et indivisible. »

« Nous avons brûlé la bannière de notre département qui aurait pu servir aux ennemis de la République, une et indivisible, de signe impie de fédéralisme; il nous en reste les glands d'or qui y étaient attachés, ornements dont le pouvoir monarchique couvrait toujours tout ce qu'il exposait aux regards du peuple. Nous vous les envoyons pour en tirer un parti plus utile au profit du peuple à cause de leur valeur. Ce n'est point assez que de tous les points de la République l'or et l'argent arrivent au Trésor national, il faut encore armer du fer vengeur nos jeunes citoyens de la première réquisition, 10.000 sont levés dans notre département pour défendre la cause de la liberté, mais 8.000 sont sans armes et brûlent du désir de se mesurer avec nos ennemis. Vous ne pouvez plus longtemps retarder leur impatience. Paris, dans ce moment, offre le spectacle le plus révolutionnaire par l'établissement de nombre de forges pour la fabrication des armes; elles doivent produire mille fusils par jour. Nous devons donc vous faire connaître la quantité de ceux nécessaires à armer nos volontaires et en solliciter auprès de vous le plus prompt envoi. »

Ne perdez pas un instant pour porter le dernier coup; le fanatisme est détruit dans notre département, il ne divise plus l'intérieur par ses moyens perfides, nombre de prêtres viennent journellement abjurer leur erreur et livrer aux flammes le titre honteux de leur charlatanisme.

« Les membres de l'Administration du département de Seine-et-Marne. »

(Suivent 9 signatures.)

La Société populaire de Saint-Girons écrit qu'à la nouvelle de la destruction de la Vendée, elle a célébré une fête en l'honneur de la liberté.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre de la Société populaire de Saint-Girons (3).

La Société populaire de Saint-Girons, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants, »

Après avoir appris la grande nouvelle de la destruction de la Vendée, qui consolide à jamais les fondements de notre liberté, nous avons ressenti le tressaillement de la joie la plus vive; l'ardeur de nos braves citoyens a acquis un nouveau degré, nous sommes tous prêts à porter la mort chez les tyrans ennemis des peuples, et à ne rentrer dans nos foyers qu'après

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 43.

(2) Archives nationales, carton C 283, dossier 812.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 43.

(1) Archives nationales, carton C 284, dossier 823.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 43.

(3) Archives nationales, carton C 286, dossier 835.